



Harcèlement scolaire : le calvaire un jeune garçon rouennais



Des coups et des menaces verbales, c'est le traitement subi par un petit garçon de 8 ans depuis quelques temps au sein de son école primaire sur Rouen.

Scolarisé en CE2, il est en réalité régulièrement pris pour cible par un de ses camarades de classe depuis le début de l'année scolaire. Un enfant "harceleur" qui serait même connu de la maîtresse. En colère, la mère de la petite victime a déposé 3 plaintes ces 15 derniers jours.

Des plaintes pour violence physique et psychologique à la suite desquelles le jeune garçon a été entendu par la police.

Elle a également sollicité l'aide des autorités mais n'a pas vraiment le sentiment d'être prise au sérieux. Selon elle, la direction de l'établissement scolaire rejeterait même la faute sur le jeune garçon.

Aujourd'hui, plus qu'une sanction contre le ou les élèves qui harcèleraient les autres enfants de l'école, cette maman souhaite une prise de conscience générale et des gestes forts pour protéger les enfants.

Le rectorat de son côté affirme être en phase d'observation sur le cas du jeune garçon et être très attentif pour lutter contre le harcèlement et les violences scolaires.

le calvaire d'un jeune rouennais, harcelé dans son école

En réalité, tout un dispositif a déjà été mis en place au niveau national par le ministère de l'Education Nationale, qui affiche désormais sa volonté de lutter contre toutes les formes de harcèlement scolaire.

© Education.gouv

C'est dans ce cadre que l'Académie de Rouen a mis en place une politique d'aide aux victimes et des actions de prévention.

Tous les établissements scolaires de l'Académie disposent maintenant d'un référent Police ou Gendarmerie.

Une étroite collaboration s'est ainsi développée, les contacts sont fréquents et, en cas d'urgence, l'action conjointe immédiate. Le Parquet est tenu informé des faits les plus graves.

Par ailleurs, plus d'un tiers des établissements scolaires sont intégrés aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

© education.gouv

Une association d'aide aux victimes

L'Éducation nationale a signé avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation

(INAVEM) une convention en vue de la mise en place d'un dispositif de prise en charge et de suivi des victimes de violence au sein du système scolaire.

En Seine-Maritime, vous pouvez prendre contact avec l'Association d'aide aux victimes et d'information sur les problèmes pénaux (AVIPP) :

1, rue Guillaume le Conquérant - 76000 ROUEN

Tél : 02 35 70 10 20 - Fax : 02 32 07 61 40

Mail : avipp@wanadoo.fr

Dans l'Eure, vous pouvez prendre contact avec l'Association d'aide aux victimes et de médiation judiciaire d'Évreux et du département de l'Eure (AVEDE) :

22, rue Joliot Curie - 27021 Évreux Cedex

Tél: 02 32 23 15 15 - Fax: 02 32 23 28 88

Mail : avedeacje@free.fr

Un guide et un numéro vert contre le harcèlement scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale a publié récemment un petit guide contre le harcèlement scolaire. Un site internet dédié et un numéro vert national, le 30 20, ont également été mis en place à l'automne dernier.

© Education.gouv